

## VOTRE CPAM VOUS INFORME

**Il peut vous sauver la vie...**

**Faites le test de dépistage du cancer colorectal**

### **Un test simple, efficace et gratuit**

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous recevez un courrier vous invitant à consulter votre médecin traitant au sujet du dépistage du cancer colorectal. Si ce dernier le juge utile, il vous remettra un test et vous expliquera comment l'utiliser.

Depuis l'année dernière, un nouveau kit de dépistage est proposé. Réalisé à domicile, celui-ci est plus simple d'utilisation (un seul prélèvement au lieu de trois auparavant) et plus performant en termes de détection que le précédent.

Ce test de dépistage, recommandé tous les deux ans, est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et sans avance de frais de votre part. En cas de signes d'alerte entre deux tests, n'hésitez pas à solliciter l'avis de votre médecin.

### **Le cancer colorectal est la 2<sup>ème</sup> cause de décès par cancer en France**

Selon l'Institut national du cancer (INCa), le cancer colorectal a touché 43 000 personnes et a causé 17 500 décès en 2015 en France.

En 2014, 39,1% personnes ont participé à ce dépistage dans notre département (29,8% pour la France entière).

**Si vous êtes dans la tranche d'âge concernée, prenez soin de vous et réalisez ce test. Une détection précoce permet d'identifier la maladie à un stade peu évolué, voire d'éviter un cancer.**

Pour en savoir plus sur le dépistage du cancer colorectal, [consultez le site ameli santé](http://www.ameli-sante.fr).



***L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé***

Article adressé le : 30/03/2016